

Conclusion (17h50/55)

Nathalie ELTCHANINOFF (Directrice Adjointe de la DTer IdF) – 17h50/50

Tout d'abord, Nathalie ELTCHANINOFF remercie au nom du Cerema les 26 intervenants pour la richesse et diversité des thèmes abordés sur la valorisation des matériaux alternatifs et elle souligne l'intérêt du sujet au vu du nombre important de participants à la COTITA du 23/06/2015 et de la qualité des échanges. Le Cerema se positionne ainsi en tant que relais pour porter la confiance sur le sujet des matériaux recyclés.

Le message de conclusion reformule les principaux constats partagés et les évolutions en cours ou à venir.

1) Comment aller plus loin dans la valorisation ?

Il ressort clairement qu'une bonne gestion des stocks des matériaux potentiellement valorisables et du gisement existant en Île-de-France permettra de développer les marchés en faveur du recyclage en techniques routières. L'innovation dans les marchés publics, incluant le recyclage en techniques routières, impliquera la réalisation de bénéfices économiques et sociétaux en faveur des collectivités qui contribueront ainsi à l'élaboration de nouvelles filières de valorisation.

D'un point de vue réglementaire, les entreprises sont en attente du passage du statut de déchets au statut de produits / matériaux alternatifs pour en finir avec l'image négative du déchet en général. Les entreprises se sentent ainsi en capacité technique et logistique pour recycler / valoriser ces matériaux alternatifs et aller au-delà du stockage de déchets.

Le partage de référentiels (guides nationaux et régionaux), l'élaboration de CCTP Type ouvrant à la valorisation de matériaux alternatifs en variante ou en solution de base ainsi que la prise de recul sur le sujet du recyclage, contribueront à la mise en place d'une confiance entre les différents acteurs ce qui favorisera ces nouvelles filières de recyclage. Les exigences réglementaires en termes de qualité et de traçabilité demandées aux entreprises, se traduisent par la professionnalisation des filières qui passent par :

- la mise en place de plan d'assurance qualité sur les installations de traitement de déchets comme sur les plate-formes de recyclage (protocoles d'échantillonnage, procédures de suivi de la qualité des matériaux produits) ;
- allant parfois jusqu'à la certification ISO 9001 et/ou 14001 de certaines installations.

La journée technique a également permis de présenter les performances mécaniques et géotechniques intéressantes de ces matériaux alternatifs : les mâchefers, les laitiers sidérurgiques, les matériaux de déconstruction du BTP, le ballast ferroviaire, les sédiments de dragage, les matériaux géologiques naturels... La journée technique COTITA a montré aux maîtres d'ouvrage que ces matériaux alternatifs ont des performances similaires aux matériaux naturels pour les usages routiers définis dans ces guides.

Ainsi, ces matériaux ont leur place dans les marchés de travaux. Le constat est partagé, il est nécessaire de faire évoluer les métiers traditionnels et de sensibiliser les maîtres d'ouvrages encore réticents à ce type de matériaux. Le marquage CE Granulats de laitiers sidérurgiques par exemple, apporte la preuve aux maîtres d'ouvrage que ces matériaux sont conformes aux exigences réglementaires européennes et devrait favoriser leur confiance.

2) L'évolution est en cours

La région Île-de-France est atypique, car, elle est à la fois productrice de déchets et consommatrice de matériaux. La consommation francilienne de granulats (naturels et recyclés) est de l'ordre d'une trentaine de millions de tonnes par an (en 2010) alors qu'elle n'en produit qu'une vingtaine de millions. Elle importe ainsi environ 45 % de ses besoins d'autres régions. Ce contexte et ces contraintes environnementales, économiques et foncières sont bien connues avec :

- Le Grand Paris, consommateur de matériaux et producteur de grandes quantités de déblais (excavation de tunnels),
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP (PREDEC) qui a fait l'objet d'une présentation aujourd'hui et qui vient d'être voté en juin.

Ces sujets sont actualités et le 24/06/2015 une réunion est organisée par la région IdF et la société du Grand Paris sur le thème de la valorisation des déblais du Grand Paris, pour co-construction entre maîtres d'ouvrage, professionnels, pouvoirs publics et ingénierie de filières de valorisation.

Une évolution est en cours notamment dans les collectivités. Certains maîtres d'ouvrage sont conscients de la nécessité de valoriser. Ils n'hésitent pas à être prescripteurs à l'initiative de nouvelles filières. Car, il n'est plus acceptable de laisser entendre que la question relève seulement des entreprises. Des démarches collectives se sont développées comme les chartes d'engagement volontaire portées par les collectivités. La charte Yvelinoise pour une route éco-responsable, a été signée le 25 janvier 2011 par le Département et les représentants locaux de la profession des travaux publics. Elle a pour objectif de concevoir des infrastructures routières ou des voiries urbaines : (1) performantes sur le plan économique et (2) responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement. De plus, dans les Yvelines, les initiatives locales peuvent être accompagnées du bonus écologique qui augmente de 10 % le plafond de la dépense subventionnable hors taxes. Ces initiatives sont la preuve que l'on peut faire d'une contrainte, une ambition collective.

Les pratiques actuelles sont aussi en cours d'évolution. Les entreprises et les collectivités sont dans l'attente notamment de l'interprétation du contexte réglementaire (dans la loi sur la transition énergétique) et de l'arrêté sur la sortie du statut de déchet.

Ainsi depuis 2011, suite à ces évolutions réglementaires et méthodologiques récentes sur la gestion des déchets, l'État a initié une doctrine publique de caractérisation environnementale des matériaux alternatifs portée aujourd'hui par le Cerema et incarnée par les guides Cerema (ex-SETRA) appliqués : aux mâchefers, aux laitiers sidérurgiques, aux matériaux de déconstruction (et en préparation les guides « sable de fonderie » et « sédiments »).

Ce référentiel est amené à évoluer. Dans le cas d'un manque de référentiel pour un matériau donné, un appui technique peut-être apporté auprès des collectivités et des professionnels par Cerema. Dans ce cadre, il ne faut pas hésiter à solliciter les équipes du Cerema pour réaliser des études ponctuelles, des expertises de caractérisation environnementales et géotechniques pour une valorisation en technique routière. Nathalie ELTCHANINOFF invite enfin les participants à la journée technique à communiquer sur le sujet et le Cerema se fera relais auprès du ministère en charge de l'écologie.